

DECRET N° 7 9/0 8 4 DU 12 Février 1979
relevant Monsieur FALCO Vincent de Paul
de ses Fonctions.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION ECONOMIQUE
DU COMITE PREPARATOIRE AU 3EME CONGRES
EXTRAORDINAIRE DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN

Vu l'acte n°005/PCT/CC du 7 Février 1979 portant fonctionnement et
Organisation des Pouvoirs Publics;

Vu la Constitution du 24 Juin 1973;

Vu l'acte n°004/PCT/CC du 5 Février 1979 portant Institution expédition
des Affaires courantes de l'Etat;

Vu le décret n°78/685 du 18 Novembre 1978 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

Vu le décret n°75/156 du 26 Mars 1975 portant nomination de Monsieur
FALCO Vincent de Paul Agent Technique en qualité de Directeur du Parc National
du Matériel Automobile .

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur FALCO Vincent de Paul, Agent Technique des Travaux Publics
de 5ème échelon précédemment Directeur du Parc National du Matériel Automobile est
relevé de ses Fonctions.

L'intéressé est remis à la disposition de son administration d'ori-
gine.

Article 2.— Sont abrogées les dispositions antérieures contraires.

Article 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature
sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo
et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 12 FEVRIER 1979

Par le Président de la Commission Economique
du Comité Préparatoire au 3ème Congrès
Extraordinaire du Parti Congolais du Travail
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ministre du Plan,

Le Ministre des Finances

Henri LOPES

~~Colonel Louis SYLVAIN GOMA -
Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux~~

André MOUELE.-